



PRÉFET DE L'ESSONNE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

SERVICE ECONOMIE AGRICOLE
Cellule de suivi des structures et du foncier agricole

Affaire suivie par :
Christine GROLLEAU
Tél. : 01.60.76.32.42
Fax. : 01.60.76.33.81
mél : ddt-sea@essonne.gouv.fr

**Commission Départementale de la
Consommation des Espaces Agricoles**

Séance du 13 juin 2013

N/réf : SEA/130 347

La commission départementale de la consommation des espaces agricoles de l'Essonne, convoquée le 30 mai 2013, s'est réunie le 13 juin 2013, à Villabé (91), sous la présidence de Mme Marie-Claire BOZONNET, directrice départementale des territoires de l'Essonne, représentant le Préfet.

Mme BOZONNET constate que le quorum, qui s'élève à sept membres votants, est atteint et ouvre la commission départementale de consommation des espaces agricoles.

L'ordre du jour comprend :

- étude du PLU d'Angervilliers ;
- étude de la révision simplifiée du PLU d'Étampes ;
- étude du PLU de Brétigny-sur-Orge.
- Observations diverses

Observations générales sur les dossiers présentés en CDCEA

Bilan de la consommation d'espaces agricoles dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)

La Commission rappelle que:

- Le bilan de la consommation des espaces agricoles par le PLU est basé sur l'usage réel du sol et non pas sur une comparaison du zonage entre documents d'urbanisme successifs.
- Le classement en N (naturel) d'espaces agricoles exploités – que ce soit en tant que pâturages ou en tant que terres labourables – doit s'appuyer sur une analyse argumentée, montrant d'une part la nécessité d'inscrire au document d'urbanisme un zonage spécifique de ces espaces, et d'autre part en quoi le classement en zone agricole (A) ne répondrait pas au but visé.

En effet, le classement en N comporte un risque de voir tout ou partie de ces territoires perdre de leurs potentialités agricoles. Le classement en zone N des terres agricoles constitue une gêne pour l'action de la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) en faveur de l'agriculture, risque d'empêcher l'installation de nouveaux agriculteurs ayant besoin de bâtiments, et contraint le développement d'activités agricoles qui ne peuvent envisager de réaliser les aménagements qui leur sont nécessaires qu'en zone agricole (Notamment: élevage, maraîchage, diversification...).

... / ...

PRÉSENTS A LA COMMISSION

Avec droit de vote :

- Mme BOZONNET, directrice départementale des territoires de l'Essonne, représentant le Préfet de l'Essonne ;
- M. VINCENT, représentant les jeunes agriculteurs ;
- M. PAGE, représentant l'Union des Maires de l'Essonne, Maire de Saclay ;
- Mme CARRAI, représentante de l'association de protection de la nature : « NaturEssonne » ;
- M. MAZODIER, représentant l'association « Essonne-Nature-Environnement » (pouvoir à Mme CARRAI) ;
- M. GUY, chef du service économie agricole, représentant la DDT (SEA/DDT 91).

Sans droit de vote :

- M. KRUMMENACKER, (DAD/CG 91) ;
- M. CURAT, maire adjoint de Saclay ;
- Mme TERRISSE, de la chambre interdépartementale d'agriculture d'Île de France ;
- M. LIENARD, représentant la SAFER ;
- Mme PLAT, responsable adjointe du bureau planification du STA Nord-Ouest (Service territorial d'aménagement DDT 91) ;
- Mme SAIDI, responsable adjointe du STA Sud (Service territorial d'aménagement DDT 91) ;
- Mme PINSON, responsable du bureau planification du STA Sud (Service territorial d'aménagement DDT 91) ;
- Mme COMMUN, chargée de projet au STA Sud (Service territorial d'aménagement DDT 91) ;
- Mme SELVA, responsable adjointe du bureau planification du STA Nord-Est (Service territorial d'aménagement DDT 91) ;
- M. DOGLIOTTI, chargée de projet au STA Nord-Est (Service territorial d'aménagement DDT 91) ;
- Mme GROLLEAU, Service Économie Agricole (SEA/DDT 91).

Ont présenté leur projet à la commission :

- M. COTTIN, maire d'Angervilliers ;
- M. ROQUILLET, adjoint au maire d'Angervilliers ;
- M. BAUDOIN, adjoint au maire d'Étampes, chargé de l'aménagement ;
- M. LAPLACE, adjoint au maire d'Étampes, chargé de l'environnement ;
- Mme RISBEC-DROUET, responsable urbanisme à la mairie d'Étampes ;
- M. DECAUX, maire de Brétigny-sur-Orge
- M. PARROT, adjoint au Maire de Brétigny-sur-Orge ;
- M. GUILLARD, responsable Aménagement-urbanisme à la mairie de Brétigny-sur-Orge
- Mme LUMINA, bureau d'études Espace Ville.

EXCUSÉS

Avec droit de vote :

- Mme ROBILLARD, vice-présidente du conseil général de l'Essonne, maire de Palaiseau ;
- Mme. BOUSSAINGAULT-PEIGNE, représentant l'ordre des notaires ;
- M. BOUSSAINGAULT, représentant d'un établissement public de coopération intercommunale ;
- M. MARCILLE, chambre interdépartementale d'agriculture d'Île de France (pouvoir à M. Vincent) ;
- M. MORCHOISNE, représentant la Fédération des Syndicats d'Exploitants Agricoles d'Île de France Ouest (FDSEA) (pouvoir à M. Vincent) ;
- M. SCHOETTL, président de la C.C. du Pays de Limours (CCPL), maire de Janvry ;
- M. SAGOT, représentant le syndicat des propriétaires agricoles.

Sans droit de vote :

- M. AUGUSTIN, Président de la Chambre des Experts Fonciers de Paris et Ile de France.

La présidente de la CDCEA,
représentant le Préfet



Marie-Claire BOZONNET